



4G : des interférences possibles avec la

Un numéro d'assistance est disponible - 0 970 818 818

Publié le 07 janvier 2019



Vous êtes confrontés à des perturbations ?!

> Vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit :



Rendez-vous sur la plateforme assistance.recevoirlatnt.fr ou appeler le 0 970 818 818 (Du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel non surtaxé)

> Vous dépendez d'une antenne râteau collective (antenne placée sur le toit de votre immeuble) :



Appelez prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic de signaler les interférences via l'une des deux plateformes.

Pourquoi êtes vous touchés par ces perturbations ?

L'utilisation d'internet en mobilité, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais 38,5 millions de personnes surfant sur la toile grâce à ces appareils.

Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace de les saturer.

La 4G, technologie de téléphonie mobile, offre un accès fluide à internet en mobilité grâce à des débits importants. Elle apporte des capacités supplémentaires indispensables pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile.

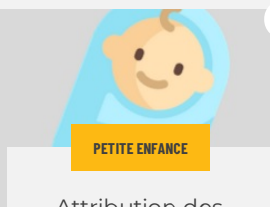
Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT.

ACTUALITÉS



CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le zéro pesticide, c'est aussi pour les particuliers !
Depuis le 1er janvier 2019



PETITE ENFANCE

Attribution des places en crèches
La commission d'attribution des places en crèches se réunira le 14 mai.



CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

0 Pesticide - La Commune poursuit son engagement environnemental
Depuis plusieurs années, Craponne est engagée dans une démarche environnementale de réduction des produits phytosanitaires.



POPULATION

Téléthon 2019 : ménage de printemps
Vous souhaitez vous débarrasser d'objets qui ne vous plaisent plus ?

S'ABONNER

TOUTES LES ACTUALITÉS



MAIRIE DE CRAPONNE
1 place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 Craponne

HORAIRES :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Mercredi et Samedi :
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser